



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE PREFECTORAL N°

1563

portant nomination à la commission régionale du patrimoine
et des sites (outre-mer)

LE PREFET DE LA REUNION,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.612-1, L.612-2 et R.710-5 à R.710-10 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

ARRETE

Article 1er : Sont nommés membres de la **commission régionale du patrimoine et des sites de La Réunion**, pour une **durée de quatre ans** :

a) en qualité de membres de droit :

Le préfet de région ou son représentant
Le directeur des affaires culturelles-océan Indien ou son représentant
Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
Le chef du service chargé des monuments historiques à la Dac-01 ou son représentant
Le commandant du groupement de gendarmerie ou son représentant
Le conservateur des antiquités et objets d'art ou son représentant (CDAOA)

b) en qualité de fonctionnaires de l'État compétents dans le domaine des monuments historiques, de l'archéologie ou de l'inventaire général du patrimoine culturel :

Titulaires	Suppléants
Édouard Jacquot, conservateur en archéologie	Jean-Max Dalleau, technicien des bâtiments de France
Natacha Provensal, conseillère musées	Virginie Motte, ingénieur en archéologie

c) en qualité de titulaires d'un mandat électif national ou local :

Titulaires	Suppléants
Jean-Claude Fruteau, député-maire de Saint-Benoît	Perrault Gérard, 2 ^e adjoint délégué à la culture
David Lorion, 3 ^e vice-président du conseil régional	Dominique Fournel, conseiller régional
Daniel Gonthier, conseiller général de Bras-Panon	Michèle Caniguy, conseillère générale
René-Louis Pestel, adjoint délégué à la culture et au patrimoine à Saint-Denis	Jean-Pierre Espéret, 1 ^{er} adjoint, délégué à l'urbanisme et au fleurissement
Yoland Velleyen, 1 ^{er} adjoint de Saint-Paul	Geneviève Sévagamy, 5 ^e adjointe déléguée à la culture

d) en qualité de personnalités qualifiées dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, du patrimoine ou de l'ethnologie :

Titulaires
Pierre Rosier, directeur de l'école d'architecture du Port
Thierry-Nicolas Tchakaloff, conservateur du musée des arts décoratifs de l'océan Indien
Gilles Pignon, conservateur régional de l'inventaire au conseil régional
Jean-Michel Jauze, professeur de géographie doyen à l'université
Jean-Louis Grandvaux, directeur de l'Établissement public foncier de La Réunion

e) en qualité de représentants d'associations ou de fondations :

Titulaires
Laurent Hoarau, président de l'association des amis, archives, bibliothèques et musées de La Réunion
Kahlid Cassam-Sulliman, délégué régional de l'association Chantiers, Histoire et architecture médiévales (CHAM)

Article 2 : Sont nommés membres de la **délégation permanente** de la commission régionale du patrimoine et des sites de La Réunion, pour une durée de quatre ans à compter de la même date :

Titulaires
Le directeur des affaires culturelles-océan Indien, ou son représentant
Le chef du service chargé des monuments historiques à la Dac-01 ou son représentant
Natacha Provensal, conseillère musées ou son suppléant
René-Louis Pestel, adjoint délégué à la culture et au patrimoine à Saint-Denis ou son suppléant
Gilles Pignon, conservateur régional de l'inventaire au conseil régional
Laurent Hoarau, président de l'association des amis, archives, bibliothèques et musées de La Réunion
Édouard Jacquot, conservateur en archéologie ou son suppléant

Article 3 : Sont nommés membres de la **section** de la commission régionale du patrimoine et des sites de La Réunion, pour une durée de quatre ans à compter de la même date :

a) Deux représentants de l'État :

Titulaires
Le directeur des affaires culturelles – océan Indien
Le conservateur des monuments historiques.

b) deux membres élus par le conseil départemental en son sein

Titulaire	Suppléant
Carpanin Marie-Gertrude, conseiller départemental	Melchior Cyrille, conseiller départemental
Payet Ben Hamida Viviane, conseiller départemental	Virapoullé Jean-Marie, conseiller départemental

c) un maire désigné par le président de l'association départementale des maires

Titulaire	Suppléant
Jean-Claude Lacouture, maire de l'Etang-Salé	Patrick Lebreton, maire de Saint-Joseph

d) Trois personnalités qualifiées

Titulaire

Gilles Pignon, conservateur régional de l'inventaire au conseil régional

Pierre Rosier, directeur de l'école d'architecture du Port

Jean-Louis Grandvaux, directeur de l'Établissement public foncier de La Réunion

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le

3 1 AOU 2015

Le préfet,


Dominique SORAIN